

Localisation de Nivarlet et Tilly

Dans cet exposé, il ne s'agit pas d'un conte.

Chaque conte a son style propre et des normes figées depuis le début des temps. Sa caractéristique la plus marquante est de baigner dans une imprécision poétique.

"Il était une fois. Il existait une jolie bergère... qui vivait au pays des merveilles... si belle, si pure qu'on l'appelait Blanche-Neige. Elle vivait en compagnie de nains. Un jour... un Prince Charmant l'aperçut, s'en éprit et l'épousa..."

Quand une histoire aussi belle est vraie, on y trouve trace de date, de lieu, des prénoms et noms des parents et de ceux qui formèrent un des couples les mieux assortis.

C'est pourquoi, on vous avertit qu'à partir d'ici vous allez entrer dans l'histoire. Si possible, on donnera le jour, le mois, l'année, l'endroit de séjour, le nom du mari et celui de l'épousée, la parenté, la profession de qui et de quoi : des gens du village de NIVARLET.

En effet, ce sont quelques ménages de Nivarlet et de Fays qui font entrer leur chapelle de Saint-Antoine de Padoue dans l'histoire religieuse de ce coin de région ardennaise, le 5 mai 1658.

Comment peut-on parler d'un village, tel que celui de Nivarlet, dont il ne reste aucune ruine actuellement ?

Cependant, on a des preuves écrites de ce qu'il a existé.

La tradition orale des habitants de Burnontige actuel en transmet encore un souvenir assez flou : "les gens de Nivarlet ont décidé d'incendier leurs maisons pour se débarrasser définitivement de la peste".

A partir de cet événement, à une date encore inconnue, tous les habitants de Nivarlet ont essaimé aux quatre coins de l'horizon, portant dès lors, tous le nom de Nivarlet comme patronyme, à tel point qu'on pourrait croire qu'ils sont tous nés d'un même père appelé Nivarlet.

Plusieurs chercheurs se sont déjà préoccupés de ce village de Nivarlet.

- M. C. Coppée, disparu trop tôt, situait Nivarlet au bas du hameau actuel de Vieux-Fourneau (1). Le même auteur cite, dans son article, une rencontre de soldats ennemis à Nivarlet en 1593.

- M. F. Pirotte a exposé le cas du fourneau de Nivarlet une première fois en 1966 (2).

- M. M. Fanon, instituteur en chef à Bomal, s'est penché également sur le problème de Nivarlet, non pour localiser cet ancien village, mais à propos des anciens ouvriers métallurgistes spécialisés de Nivarlet qui furent sollicités de

rejoindre les de Geer en Suède (3, 4).

Que peut-on conclure des exposés des auteurs précités à propos de la localisation de Nivarlet ?

C. Coppée a probablement ignoré les publications de F. Pirotte.

F. Pirotte a publié pour sa part une liste des anciens ruisseaux de notre région. Il les a reportés sur une carte annexe, intercalée entre les pages 8 et 9 de son livre. Cet auteur ne donne pas le motif justifiant sa localisation du fourneau de Nivarlet près du "Ry de la Heyd des Poûhons" (*Trawés pouhons*) (5). Ce n'est pas un reproche, puisque je suis arrivé à la même conclusion que lui.

Quant à Monsieur l'abbé Choque, s'il s'est préoccupé de savoir où se trouvait Nivarlet, il n'a pas tranché le problème dans la seconde partie de "En marge d'un millénaire" (2). Il s'est contenté de déclarer que ce village disparu était au milieu du triangle Grand-Bru - Fays - Eau de Harre.

* * *

Jusqu'à maintenant, on sait très peu du village de Nivarlet.

F. Pirotte a trouvé cependant qu'en 1575, au "quartier de Nivarlet et de Crispa", il y avait 12 ménages (voir n°3, p. 193). Mais 12 ménages n'est pas synonyme de "12 maisons" (6) et (46).

Crispa, à mon avis, ne devait guère posséder de maisons. Il faudrait lui donner une valeur minimale comme dans certaines communes antérieurement à la fusion, on donnait cependant le nom de section à un groupe de quelques maisons. Exemple : à la "Béole" entre Fays et Roche-à-Fresne.

(En complément à ce sujet, voir aussi la note n° 46.)

A propos de Crispa, si un jour un chercheur pouvait être aidé, je ne me féliciterais guère de n'avoir pas donné une citation de Crispa, tirée des Cens de la Roche à Fraignes et des Deux-Rys : "payables à la St-Nicolas à peine d'amende de la maison seigneuriale de Harre St Lambert : Jean Jacquet, représentant Collignon de Crespa dont 1/2 patar roy, payé par lui-même et Jean Pierre Pirson de 1701 à 1792" (6).

(A moins que le moine du Val-Saint-Lambert n'ait confondu CRISPA avec CRESPA qui est l'ancienne appellation de Roche-à-Frêne.)

Qui parle d'un ancien fourneau ou de son marteau doit citer aussi une rivière qui fait fonctionner fourneau et marteau.

Quelle est cette rivière pour Nivarlet ?

Avant d'en donner son nom, j'avouerai qu'elle n'est pas comme les autres. Elle ne porte pas un nom unique depuis sa source jusqu'à son confluent avec

l'Aisne.

Elle possède, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi en cette matière, plusieurs prénoms d'après les endroits qu'elle traverse. Elle a de petits affluents. Comme elle a mauvaise tête, elle se différencie des autres. Elle refuse d'aller se jeter dans l'Aisne en se perdant dans le sol. Elle se fait appeler "ruisseau du Vieux Fourneau" alors qu'elle ne passera seulement au pied de ce village qu'après avoir parcouru encore douze cents mètres à vol d'oiseau du pont de Burnontige.

Pour que cela soit logique, il faudrait admettre qu'avant l'époque du fourneau de Nivarlet, il y eut un autre fourneau plus ancien et ce, en amont de Nivarlet.

A partir de la source de cette rivière, on ne va pas se chicaner pour savoir si on doit l'appeler "ruisseau de Wésomont" ou "de Werbomont" puisque ce sont deux appellations de la même région.

Mais, brusquement à l'endroit où cette rivière passe sous le pont de la "Rue du Burnontige", actuellement rue du Centre, elle est appelée ruisseau du Vieux-Fourneau. A quelques mètres en aval de ce pont, ce ruisseau côtoie de grosses scories (8) qui dépassent parfois les vingt kilos. Mais de telles scories ne descendent pas les rivières même lors des crues torrentielles des périodes exceptionnelles de pluie ou de la fonte des neiges.

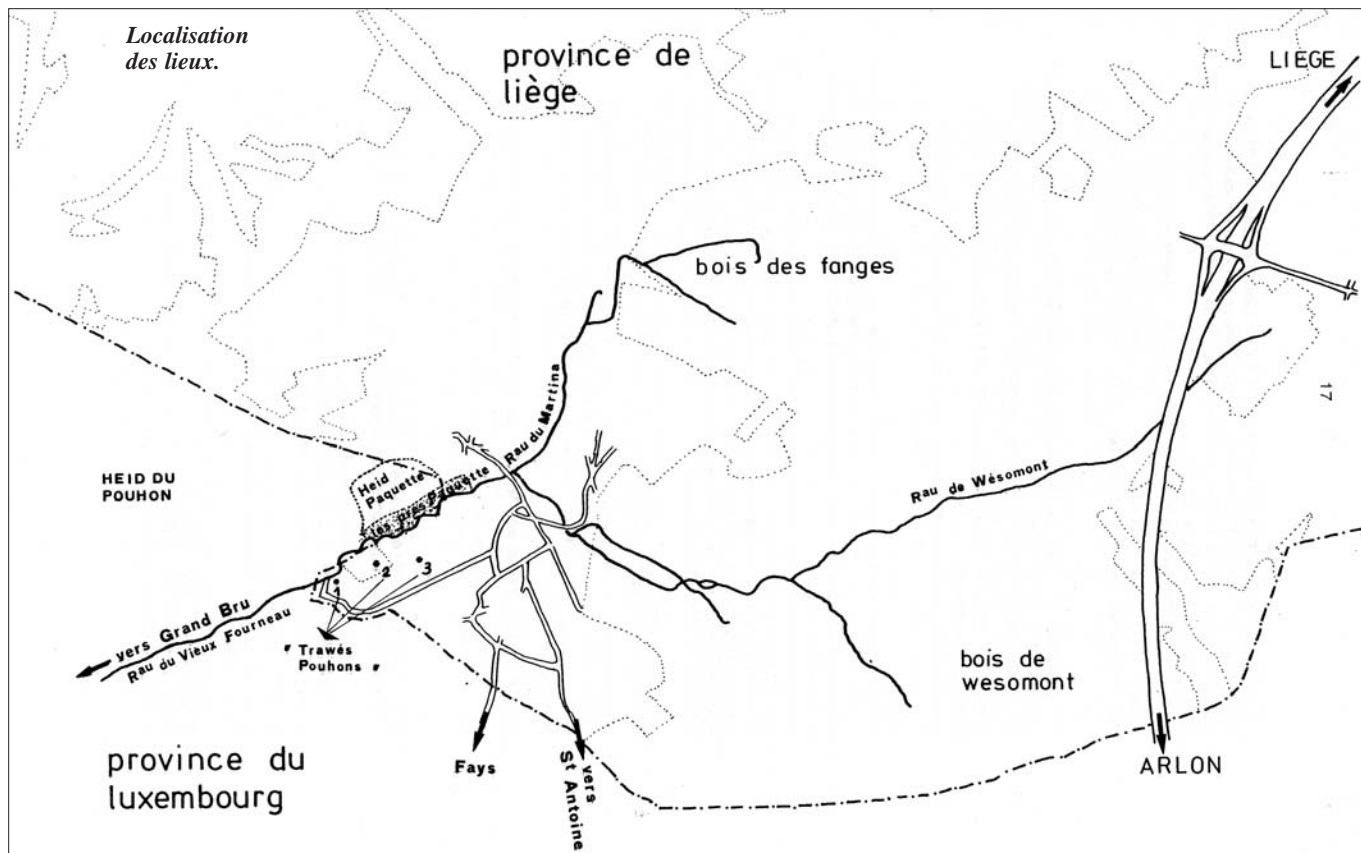
Si j'ajoute qu'un peu avant le pont précité, la toponymie a gardé l'appellation de "Martina" (9) pour désigner un petit affluent du ruisseau de Wésomont, ne serait-on pas tenté de croire que des deux côtés du pont il a existé un marteau et un vieux fourneau, ce qui expliquerait pourquoi ce ruisseau a mérité de se faire appeler à partir de ce point, ruisseau de Vieux-Fourneau, sans préciser de quel village.

* * *

Si vous vous rendez de Fays au Poûhon exploité de Burnontige, vous empruntez la route carrossable du Bois de Bomal et, peu de mètres en-deçà de la Ferme de Burnontige, vous obliquez à gauche pour suivre la "Coulèye du Burnontige" qui, aux dires du "Vieux Vicaire" de ce lieu, a compté jusqu'à 17 maisons (10).

Le Poûhon exploité de Burnontige est encore appelé Poûhon de Harre, parce qu'il était situé sur le territoire de l'ancienne commune de Harre.

Il est seulement passé dans la grande commune de Ferrières au moment des fusions de communes, en procédant à une rectification de frontière communale et provinciale. Harre relevait de la province du Luxembourg et Burnontige,



ancienne commune de Ferrières, était situé dans la province de Liège.

Quand, au bout de la Coulèye, vous apercevez le bâtiment du captage du Pouhôn de Harre, vous jureriez qu'il n'y a que celui-là à cet endroit.

Prenez un bon guide qui vous montrera l'emplacement de deux autres. Au total donc, trois Pouhons.

Ces trois Pouhons, à la page 8 de la première étude de F. Pirotte en 1966 (2), ont été cités entre parenthèses sous leur ancienne appellation "*lès trawés pouhons*" (voir note 2 et dans le texte page 6).

Quel sens faut-il donner à cette expression "*trawés pouhons*"? (11)

Les eaux minérales et gazeuses étaient appelées par les anciens Gaulois "fontaines salées". Elles possédaient quelque chose de mystérieux : leur façon de sourdre de terre à ras du sol (en wallon = *soûrdant*) comme si le sol avait dû s'ouvrir sous la force du gaz. Ces sources ont donc "*trawé*" (troué) la terre pour s'écouler.

Pour les Gaulois, elles possédaient des vertus curatives. Aussi les ont-ils divinisées et honorées comme "Fontaines Sacrées".

Dans notre première jeunesse, ce qui nous étonnait le plus, c'était qu'un pouhôn à ciel ouvert ne gelait jamais et que la moindre bestiole qui y tombait, crapaud ou grenouille, y crevait.

Les Gaulois captaient ces "fontaines sacrées" en consolidant les parois profondes de ces sources en les faisant sourdre dans des fûts de chêne évidés (12). Ce sont eux qui apprirent aux Romains, qui se croyaient très civilisés,

à se servir de leurs tonneaux de chêne pour garder et faire bonifier le vin.

Les trois pouhons de Harre, dits de Burnontige, s'échelonnent en file. Le plus occidental est la source captée de Harre; le second se trouve dans un pré et possède encore son tonneau de bois. Il fait vase communicant avec le précédent. La preuve en est donnée par l'abaissement de son niveau quand on soustire trop du premier. Il s'est toujours trouvé dans la province de Liège, en territoire de Burnontige, car il se trouve au N.E. du pouhôn de Harre. Le troisième n'a plus son tonneau de bois; il affleure le sol dans les herbes et se trouve en amont des deux autres.

Ne vous étonnez pas si dans ce chapitre concernant la localisation de Nivarlet, on ne parle que de trois "*trawés pouhons*". Ceux qui connaissent l'endroit savent qu'il y en a encore d'autres en aval de la source de Harre actuelle.

Si vous faites face au Pouhôn de Harre pour regarder dans la direction de Vieux-Fourneau, vous devez imaginer que, entre cette rivière et la Heyd des Pouhons, les prés "Pacquette" (13) s'étaient parallèles au ry. Ces prés sont devenus sapinières assez récemment.

Quant à la Heyd Pacquette, c'est la partie inférieure de la Heyd des Pouhons, surplombant les prés Pacquette partiellement, puisque ces prés sont plus longs en aval que la Heyd Pacquette (14).

Ne croyez pas que la Pacquette des Pouhons du Burnontige actuel puisse être confondue avec une Pacquette des Pouhons d'Harzé, puisque ses propres terrains portaient encore son prénom.

Pacquette devint l'épouse de Jehan le Vieux, ou Vieux Jehan, mayeur de Harre. A l'époque de leur jeunesse, rien ne s'oppose à croire que Pacquette des Pouhons provenait d'une famille qui a habité cette région. Quant à son époux, j'ai trouvé un texte où on le cite "marchant" (15). C'est peut-être le même Jean le Marchant de Liège qui est en relations d'affaires en 1525 avec Noël de Heyd, maître de forges à Nivarlet (16). Impossible de dire quand Jehan put faire connaissance de son élue. On ignorera probablement toujours si ce mariage fut un mariage d'amour ou un mariage d'affaires, ou un mariage d'amour renforcé par les affaires, car c'est seulement par un acte postérieur que l'on apprend que Vieux Jehan a possédé une maison à Nivarlet (17).

De Vieux Jehan, on sait aussi que, devenu veuf, il épouse en secondes noces, Emerentiane Huart (18).

Vieux Jehan a érigé la chapelle de Saint-Hubert de Harre vers 1540 (19), mais Yernaux et Ninane disent que dès avant 1497, il y avait une chapelle à Harre. Mais s'agissait-il de la chapelle Saint-Hubert?

Vieux Jehan trépassa le jour de la Purification, en l'an 1582.

Une autre Damoiselle, Béatrix Remy des Pouhons, nous est connue par les registres de fondation de l'église de Harre.

Est-elle plus jeune que Pacquette des Pouhons? A mon avis, il n'y a aucun doute, mais on ne sait si elle était sœur cadette ou nièce de Pacquette.

Béatrix est citée, veuve en premières noces de Lowette de Harre, mayeur

dudit lieu, et épouse en secondes noces de Jacques Haquinet. Les deux époux ont-ils fait, tous les deux, des mariages d'intérêt? C'est possible. Dans une corbeille de noces, on trouve parfois, surtout jadis, bonté, vertu et autres qualités (20).

F. Pirotte, spécialiste de l'industrie métallurgique de la Terre de Durbuy (21), nous cite notamment comme maîtres de forges intéressés au fourneau de Nivarlet: Lowette de Harre et Jacques Haguinet. Notamment, Lowette est déclaré possédant des fonds suffisants pour reprendre de telles affaires, et ce "grâce à ses revenus et au soutien d'hommes d'affaires liégeois". La preuve la plus significative est qu'il s'était présenté comme acheteur du fourneau de Nivarlet (22). Pour la période de 1596 à 1620, Lowette et Haguinet sont cités parmi les maîtres de forges de Nivarlet (23).

On sait également que, comme mayeur de Harre, "Lowet" a joué un rôle de premier plan pour que la chapelle de Harre devienne église paroissiale indépendante. L'affaire était importante parce que, si on obtenait satisfaction, on allait froisser les curés de Heyd, Villers-Sainte-Gertrude et d'Izier. A Harre-Saint-Lambert (moines du Val-Saint-Lambert = *al maison*), il y avait des laïques pour assurer les services manuels, mais ils étaient paroissiens de Heyd. Les habitants de Harre-Villers (on dirait ceux du village de Harre, Champ de Harre, la Fange) étaient paroissiens de Villers-Sainte-Gertrude. On rattacha également à la nouvelle paroisse les 6 ou 7 maisons de Noirmont (25) et même quelques maisons d'Izier (26).

La partie fut gagnée peut-être grâce aux qualités d'entregent de Lowet et des hommes d'affaires liégeois auprès des autorités religieuses de l'évêché.

La demande du détachement de la chapelle de Harre des églises de Heyd et de Villers-Sainte-Gertrude date de 1628.

La première signature sur cette demande est celle de Lowet, mayeur de Villers-Sainte-Gertrude et de Harre. Elle est suivie des noms des autres habitants (27).

Le prince-évêque de Liège a mis, selon la coutume, une condition: les futurs paroissiens doivent, par écrit, assurer une dot convenable au futur curé de la nouvelle paroisse désirée, parce que le desservant de la chapelle actuelle de Harre n'a guère de ressources. Les futurs paroissiens obtempèrent à cette demande de M^{gr} l'évêque et dressent une nouvelle liste des habitants portant à côté de chaque nom le montant de leur engagement personnel.

Le premier de la liste est le mayeur de Harre. Il s'engage pour la valeur de 14 stiers (28) de wassein (= *wassin* = seigle) "assignée et hypothéquée" sur le moulin de Nivarlet et de Jehonheid.

Le second de la liste est Jacques

Haguinet qui s'engage pour 60 florins dûs par Jehenne Senton.

Et la liste des habitants s'allonge, non par ordre alphabétique, mais dans l'ordre décroissant des montants individuels (29).

Il n'y a plus à tergiverser. Le prince-évêque Ferdinand de Bavière accorde la faveur demandée le 2 juin 1629 (30).

Cet acte n'intéresse pas uniquement la nouvelle paroisse de Harre.

On est agréablement surpris d'apprendre, incidemment, par l'évêque de Liège, qu'il y avait un lien de parenté entre le Vieux Jehan et Lowet de Harre (31) (pensez aux noms de leurs épouses).

D'autre part, il serait peut-être utile de savoir si les moulins de Nivarlet et de Jehonheid étaient propriétés de son épouse Béatrix ou si Lowet en est devenu propriétaire avant 1596 ou après 1620 quand ce fut, dès cette dernière date, la ruine de l'industrie métallurgique en notre région, et s'il a jugé bon et prudent de faire comme d'autres maîtres de forges, des placements rentables dans l'agriculture, la meunerie, la brasserie ou le travail forestier (32).

* * *

A cette filière de Pacquète et de Béatrix des Poûhons, succède une autre. C'est celle qui débute avec Servais de Nivarlet.

Au lieu de s'adresser comme on pourrait le croire au curé de Villers-Sainte-Gertrude, Servais demande, le 26 mars 1547, au desservant de la chapelle de Harre, sa messe de fondation, basée sur 2 stiers d'avoine, assignés sur ses biens (33).

Quand on refit une transcription de l'original de 1547, ce fut dans un autre registre de fondation de Harre, à la date du 20-2-1581. A cette date, une note marginale y déclare que "Grégoire et Jean Nicolas de Nivarlet ont payé les 2 stiers d'avoine jusqu'à l'an 1640, également jusqu'à l'an 1658 inclus, "payé ensuite par Nicolas Fliquier de 1678 jusqu'à l'an 1700, et... jusqu'à 1717".

On peut donc supposer que Grégoire et Jean Nicolas de Nivarlet sont des héritiers de Servais de Nivarlet.

Si Fliquier est le dernier qui a payé cette donation, on peut croire qu'il le fit également en tant qu'héritier ou en tant que locataire ou propriétaire des biens de Servais de Nivarlet.

Pour Nicolas Fliquier, on peut essayer de prolonger la filière parce qu'on possède encore quelques documents. Grâce aux archives départementales du Parlement de Metz (34), on apprend (35) les rétroactes d'un procès qui a commencé le 13 mai 1688 entre Fliquier et Gérard Bonnet, seigneur en partie de Villers-Sainte-Gertrude, par devant la Cour de Luxembourg.

La sentence y a été rendue le 11-9-1688. Elle fut confirmée par la Cour du Luxembourg le 22-5-1689 et encore le 12-6-1692.

Mais l'abbé du Val-Saint-Lambert, Edmond de Haling (36) alla en appel contre ce jugement auprès du Parlement de Metz, contre Nicolas Fliquier (41). Cette cour de Louis XIV, roi de France, rendit son jugement par écrit (35) le 30-6-1693 déclarant que Fliquier, demeurant à Harre, est gardé et maintenu en la possession de ses biens et jouissance des prairies situées près du moulin de Nivarlet (37).

Evidemment, le perdant était condamné aux dépens.

Mais ce même Nicolas Fliquier, nous le retrouvons dans un autre acte de 1715.

Cet acte est tellement important pour localiser définitivement Nivarlet, qu'il mérite d'être reproduit intégralement dès maintenant (38).

"Ce jourd'hui le 31 du mois de mai 1715 par devant moi Louis Brisbois notaire admis par le Conseil de sa Majesté Impériale et Catholique à Luxembourg (39), résident à Wéris, soussigné, Y présents les témoins en bas dénommés, fut constitué en la personne le sieur Nicolas Fliquier, **résidant à Nivarlet**, et la Demoiselle Marie Joseph Fliquier, veuve de feu le sieur Gaspar Martiny, lesquels nous ont déclaré que pour effectuer les pieuses intentions conçues par le sieur comparant et la Damoiselle Marie Françoise de la Playe, sa feue épouse, ils ont cédé à toujours au profit du recteur de la chapelle de St Antoine la moitié d'une pièce de prairie situé en quinifosse **joindant d'en haut au chemin qui conduit au Burnontige** et d'en bas au ruisseau faisant séparation de la Seigneurie de Harre, Villers et de Bomal la Grande et du côté de Villers Ste Gertrude à une masse plantée entre la dite prairie et celle possédée par damoiselle Crahay à titre de gagère.

"Ce ont-ils fait au profit d'un recteur de St Antoine au moyen et parmi qu'il sera obligé de célébrer à perpétuité au jour de St Nicolas pour le repos de leurs âmes et les recommander aux solennités.

"Ainsi fait et passé à St Antoine en présence de Henri Leboutte et Michel Courtois du Fays – qui avec les comparans ont signé et marqué ma minute originale.

"Quand et moi, le dit notaire signé à la dite minute" (40).

Jusqu'à ce dernier texte qui concerne Nicolas Fliquier, il y avait de nombreuses présomptions pour penser que Nivarlet se trouvait en aval de Burnontige, le long du ruisseau du vieux fourneau.

Il faudrait être un saint Thomas impénitent pour ne pas reconnaître maintenant cette localisation.

A propos de ce village disparu, la tradition a gardé, notamment à Burnontige, le souvenir que ce sont les habitants eux-mêmes qui ont incendié, volontairement leurs maisons pour se débarrasser définitivement des récidives intempestives.

ves de la peste. C'était un remède radical qu'on avait déjà employé ailleurs.

Il est possible que le microclimat de la région des trois "*trawés pouhons*", caractérisé par une humidité constante, en faisait, surtout en aval, un endroit propice pour un bouillon de culture des microbes de la peste.

Inutile de penser que la peste de 1636, si généralisée, a été la cause directe de la destruction par le feu de ce village.

Nivarlet n'avait plus d'activité métallurgique en 1636, mais conservait une certaine vitalité lui donnant le courage de vivre puisque, faut-il le rappeler, les habitants de Fays et de Nivarlet ne désarmaient pas en 1658 pour obtenir la reconnaissance officielle de leur chapelle commune de Saint-Antoine de Padoue.

Personnellement, je placerais la destruction volontaire de Nivarlet entre 1658 et 1715.

Il faut être enraciné de souche à son coin de terre qui a peu de ressources naturelles pour s'y maintenir depuis la disparition du fourneau.

Certains, avant l'acte de désespoir, ont-ils même quitté les lieux pour retrouver du travail dans l'industrie du fer.

Il faudra trouver un historien armé de courage et de patience pour, dès qu'il y aura possibilité de consulter les archives de Villers-Sainte-Gertrude s'y rapportant, retrouver dans les registres de l'ancienne cure une remarque ou une explication d'une recrudescence des décès à Nivarlet.

Mais alors, comment expliquer que Nicolas Flequier (41) habitait encore Nivarlet en 1715 (40)? N'eût-il été que le dernier et seul encore habitant de Nivarlet, c'était normal puisqu'il était propriétaire de la source de Harre. Il habitait un petit château. Et c'est lui-même ou sa famille qui fit "construire une muraille autour de la fontaine et clôturer celle-ci par deux portes vanes".

A cette époque, l'exploitation de cette eau de source était connue sous le nom d'Eau de Flickier (41).

Le Vieux Vicair de Burnontige a raconté que, jeune, il avait encore vu les ruines d'une maison de Nivarlet qui, par leurs dimensions, lui paraissaient plutôt être celles d'un petit château.

Ce témoignage m'a été rapporté par ma cousine, Madame Rosa Bastin du Champ de Harre, veuve de Constant Goblet, avant-dernier gérant de l'eau de Harre sous M. Félix Perin, père.

D'autre part on sait, par extrait des notes de M. l'abbé Choque, prises à la cure d'Izier, que "Pier Bourlon, ... Maroye, veuve Jehan le doien de Villers doit... disent que c'est sus un pré qui est laissé dehors au molin de nivarle auprès du vivier qui est fait pour leur molin et pour *ahesser* (= servir à, pourvoir l'eau) la fornea (= le fourneau de Nivarlet)".

* * *

Que peut-on savoir du site de

Nivarlet ?

Pour répondre à cette question, on peut se fier à un bout de texte que M. l'abbé Choque a trouvé dans les rentes de "Villier" Ste-Gertrude, dans les archives de la cure d'Izier, rentes appartenant au curé investi d'Izier :

"Messire Pire de Bourlon, Maroye (= Marie) veuve de Jean le doien de Villers Ste Gertrude doit... disent que c'est un pré qui est laissé dehors au molin de Nivarlet auprès du vivier qu'ils ont fait pour leur molin et pour aliéner le fornea de Niverlat".

Un autre texte daté du 30/9/1757 nous signale que le site de Nivarlet a été bouleversé. Le ruisseau, qu'on a appelé communément l'eau du Vieux Fourneau, a quitté son lit au point d'emporter une partie de la prairie où se trouvait le vivier de quinifosse dont on a parlé précédemment. Pour confirmer ce bouleversement, on a fait appel à deux habitants de Burnontige: Nicolas Colin et Jean Mathieu.

Ils "ont déclaré en foi de justice et de science (= connaissance) et soub promesse de le ratifier par serment toties quoties (= autant de fois qu'il faudra) ils en seront requis que l'eau du fourneau traversante une prairie nommée en quinifosse appartenante à un Recteur de la dite chapelle (s.e. de St-Antoine), et une autre appartenante à un curé d'Izier, du costé de laquelle il se trouveroit que l'on auroit depuis quelque tems détourné la dite eau de son lit naturel et par ce moyen emporté une partie" de celle de la dite chapelle et pour cause de science pour l'avoir vu, connu et seu en allant au champs et à l'ouvrage...

"foÿ de quoy les dits comparants ont signez et marquez au dit St Antoine (= à la cure de St-Antoine) les jours, mois et an que dessus en présence de Sr Lembrée, greffier de Villers Ste Gertrude et de Jean Dodrimont qui comme témoins ont signez et marquez avec moi le dit notaire respectivement à la minute originale de cette à laquelle la présente est conforme

"Quod testor (= ce que j'atteste), f. Nivarlet, notaire royal de la Résidence de Durbuy. 1757."

N.B. - La superficie de terre emportée était très importante pour la chapelle de Saint-Antoine, puisque c'est sur la valeur de cette prairie que la messe de fondation des Fliquier doit être célébrée en ladite chapelle.

Aussi n'est-on pas étonné d'apprendre que c'est à la réquisition du chapelain de Saint-Antoine, Sire Charles François André, que le notaire a passé l'acte ci-dessus, afin de préserver les droits de la chapelle et de tous les chapelains successeurs.

Cet acte notarial peut s'appeler un record (= transcription par écrit de ce que les anciens savaient encore de ce qui se passait antérieurement, le mot record provenant du verbe latin *recordari* qui signifie *se souvenir*).

* * *

Petite annexe très importante concernant TILLY et VIEUX FOURNEAU, lez FAYS-HARRE

Peut-on trouver normal qu'un village s'appelle Vieux-Fourneau sans autre mention ?

A Roche-à-Fresne, on vous parlera du vieux-fourneau et l'on vous en montrera l'endroit.

Mais à Vieux-Fourneau, on vous montrera l'emplacement du vieux fourneau puisqu'il est encore visible à l'oeil nu, mais on ne peut pas dire le nom de la localité où il se trouvait puisque au moment de l'activité de ce fourneau, on ne pouvait pas dire au "Vieux Fourneau".

A vrai dire, on pourrait croire qu'il y en eut deux successivement. Mais il était coutumier de renouveler complètement les vieux fourneaux sans changer de place.

Il fallait bien qu'un fourneau métallurgique soit réparé ou recommencé après de multiples coulées.

Personne ne nie qu'il y a eu un vieux fourneau, et c'est M. C. Coppée qui a attiré l'attention sur l'emplacement de l'ancien village correspondant à ce vieux fourneau (41 - voir note n° 1).

Quand on vient de Malboutée pour descendre le Vieux-Fourneau actuel, du bas de cette côte, on aperçoit, dans une prairie, sur la rive gauche du ruisseau dit du "vieux fourneau" en dessous des terrains boisés ou non boisés de la Heyd Goblet et des prés Harmon, un grand entonnoir que les siècles ne sont pas encore parvenus à combler complètement (42).

C'est là que la tradition qui a cours au Vieux-Fourneau et à Fays situe l'emplacement du vieux fourneau.

Inutile de croire, comme certains ont incliné à le faire, que le vieux fourneau se trouvait sur la rive droite, adossé à un redressement du sol, se présentant sous forme d'une crevasse demi-sphérique. Cette demi-voûte n'est que le reste d'une cave de la première maison du Vieux Fourneau que vous rencontrez à votre gauche quand vous venez de Fays. Cette maison, dite à bon droit "des Boudelet" ne pouvait avoir qu'une cave inondée en cas de crue du ruisseau. Les anciens propriétaires possédaient donc leur cave en face de leur maison, de l'autre côté de la route. On l'aperçoit à demi-éventrée accolée au redressement du sol.

Pour tirer au clair tout l'exposé précédent, veuillez relire très attentivement le petit texte que voici: "un recteur de St Antoine jouit d'une prairie située sur le petit pouhon du Fays aboutissant du couchant de la herdevoie qui descend à TILLY dit le fourneau (43)". Ce texte est tiré du registre des anniversaires de l'église de Harre, à la page 153, la toute dernière (44).

Inutile de nier l'importance de ce texte, car on n'était pas encore parvenu

à localiser Tilly.

Tout ce qu'on savait de Tilly, c'était que **ce village faisait partie de la paroisse d'Izier**, en vertu de ce que l'abbé Choque a reproduit dans son étude du "Millénaire", 1966, p. 28: "le Curé d'Izier percevait la dîme des pois, favettes, vesses à Izier, Harre, Ozo, Fermine, **Tilly, Nivarlet**, les deux Rhi, Roche à Fresne".

En 1730, Lenoir, marchand de bestiaux à Harre, signalait qu'il avait acheté une vache à Servais Giet du **forney Tilly**, le 20-7-1730 (archives Choque).

En 1786, Detaille, curé de Villers-Sainte-Gertrude, fait distinction des lieux habités par Périlleux François Joseph qui:

a) est né à Fourneau (paroisse d'Izier) dit Tilly nivarlet (= Tilly-Nivarlet, comme on disait Fays-Harre avant 1977, et depuis lors on dit en commune 6682 Manhay);

b) domicilié et décédé à Fays (paroisse de Villers-Sainte-Gertrude).

Donc, en 1786, on disait à Fourneau au lieu de Tilly-Nivarlet, les deux localités étant voisines dans la vallée de l'eau du Vieux Fourneau du Burnontige.

On avait averti le lecteur que la petite rivière qui venait de Werbomont ou de Wésomont et qui portait le nom de ruisseau de Vieux Fourneau en passant par Vieux Fourneau de Burnontige, Nivarlet, Vieux Fourneau actuel, tout en se permettant d'escamoter son ancien nom de Tilly, allait encore emprunter le nom de ruisseau de Pont-le-Prêtre avant de faire coucou dans les broussailles et les grosses pierres, pour cacher souterrainement sa rencontre avec l'Aisne.

Quand le village de Vieux-Fourneau actuel remplaça celui de Tilly – on ignore quand et pourquoi celui-ci disparut, même dans la mémoire des ancêtres – il abandonna la vallée pour se localiser tout le long de la route qui remonte vers Malboutée.

* * *

Pour ceux qui voudraient en connaître un peu plus sur Tilly, il faut dire qu'en 1538 déjà, la seigneurie de Durbuy comprenait quatre bans ou cours: 1) celle de Barvaux; 2) celle de Wéris; 3) celle de la Sarthe (près d'Erezée); 4) celle de Grand Menil.

De celle de Wéris dépendaient: "Wéris, Fanzel, Hoursinne, Mormont, Haine dessous Heyd, Heyd, Thour, Morville, Lohéré, Eveux, Grimbiéville, Roche à Fresne en partie, Tilly, les Deux Ry en partie, la Forge" (45).

Notes concernant la localisation de Nivarlet et de Tilly

1. Canard de Ferrières, n° 7 et 8, juillet-août 1978.

2. F. Pirotte, Retour au XVI^e siècle - dans 1^{re} partie de "En marge d'un millénaire - Villers-Sainte-Gertrude 966-1966". La deuxième partie est due à la plume de A. Choque, curé de Harre. Edition du Crédit Communal.

3. F. Pirotte, L'industrie métallurgique de la Terre de Durbuy de 1480 à 1625. Ses rapports avec la métallurgie liégeoise, Liège, Musée

Curtius, Edition de l'Institut Archéologique liégeois, 1967.

4. De Geer: anciens maîtres de forges cités plus d'une fois dans F. Pirotte (note précédente).

5. A l'heure actuelle, on dit communément "la Heyd du Poûhon" et non plus "la Heyd des Poûhons", ce qui serait mieux. Seulement, à première vue, il n'y en a qu'un: celui qui a été capté et qu'on appelle la "Source de Harre".

6. Il m'est loisible de reprendre les problèmes d'habitation: fin du XIX^e siècle, il y avait encore des maisons qui ne possédaient qu'une seule pièce au rez-de-chaussée, d'où maintien de l'appellation "maison" (*mohone*) donnée à la première pièce, alors qu'actuellement, cette première pièce est suivie d'une seconde qu'on appelle "chambre" (*tchambe*), les chambres à coucher de l'étage se contentant de l'appellation "planchers" (*planchis*).

Autre cas typique: une seule maison possède deux pièces bas. Elles possèdent chacune leur cheminée (deux feux) mais sont habitées chacune par une famille.

Dans les dénombrements anciens, il faut donc faire une distinction quand on a fait le relevé du nombre de maisons ou des feux.

7. Cens, Harre St Lambert, folio 1, p. 5. Archives A. Choque.

8. Scories, en wallon liégeois = *crahès*, en wallon carolorégien = *crayats* ou *cayats*.

C'est André Tromme, pêcheur chevronné, qui m'a parlé de ces scories et m'en a fait soupeser une.

9. Voir carte de la nouvelle entité communale de Ferrières.

10. "Vieux Vicaire de Burnontige" = surnom de Albert Tromme (1849 - 1945) qui était fier de porter ce surnom. Son témoignage nous a été rapporté par Clément Périlleux du Burnontige.

L'appellation de "Coulèye" n'a pas été reprise par la carte citée ci-dessus à notre note n° 9. Coulèye = route de la source de Harre.

11. Sans les explications des Demoiselles Germaine et Irma Tromme, je ne m'en serais pas tiré honorablement.

12. A la manière de ce que l'on peut voir au petit poûhon non exploité de Fays.

13. J'ai préféré garder "Pacquette" qui se trouvait sur une pierre tombale, plutôt que "Pâquette" employé ultérieurement, ou "Pâquette" (voir note n° 2 précédente, 2^e partie - Choque et sa note n° 70).

L'orthographe "Pacquette" au XVI^e siècle se trouve également indiquée par F. Pirotte dans la 2^e partie de A.I.A.L., page 346, intitulée: Durbuy: le château, la ville et la communauté des bourgeois de 1500 à 1795.

14. Toute cette toponymie de "Prés et Heyd" Pacquette, m'a été donnée par les Demoiselles Tromme précitées à la note n° 11.

15. Document de la cure de Harre.

16. Voir note n° 3 plus haut et la note n° 3, p. 193 de l'étude de F. Pirotte.

17. A. Choque a compulsé les testaments enregistrés par les curés de Villers-Sainte-Gertrude. Il en a gardé une description analytique allant de 1577 à 1780.

L'acte dont mention a été faite et qui s'intitule "Cens pour le pasteur de Villers Ste Gertrude qui se payent par les héritiers feu le Sr Louis de Harre, mayeur de Villers", est du 2 avril 1661, mais se rapporte à un acte plus ancien du 6-6-1651.

18. Voir note n° 70 de A. Choque, dans note n° 2 plus haut.

19. Dans A.I.A.L., 1968 - dans "l'ancienne Terre de Durbuy et sa structuration paroissiale", G.J. Ninane a écrit que, dès avant 1497, il y avait une chapelle à Harre (p. 49). Cet auteur renvoie à Yernaux, "Comté de Logne", 1937, (p. 81).

20. Le rédacteur ou le copiste du second registre de fondation a commis une erreur de dimension en écrivant en note marginale à propos de Béatrix: "morte le 13-4-1620". Son premier mari vivait encore et décédée, elle aurait épousé son second mari.

21. Voir note n°3 précédente, aux pages 169 et 171, se trouve le relevé des maîtres de forges de la Terre de Durbuy, notamment de Nivarlet pour la

période de 1596 à 1620.

22. Ibidem, p. 193, note n° 6 (1594).

23. Ibidem, p. 171 (à cette époque, l'orthographe des noms propres varie souvent en l'absence de carte d'identité).

24. Voir note précédente n°2 - 2^e partie: A. Choque: dans sa note n° 71: 5 à 5 maisons.

25. Ibidem p. 47.

26. Voir note précédente n°19, 1^{re} partie, Ninane p. 49.

27. Voir copies aux archives d'A. Choque qui a transcrit: A.E.L., reg. 199, folio 39.

28. 14 stiers. Le stier est une ancienne mesure de capacité valant 31,3 livres.

29. Voir note précédente n°27. Transcription des A.E.L., reg. 199 folio 127.

30. Copie de l'acte épiscopal du 2 juin 1629, prise par A. Choque dans Schoonbroodt, "Chartes de l'Abbaye du Val-St-Lambert", t. II, p. 2806. Remarque: Lowet a été traduit en français = Louis.

31. Voici un extrait de cette lettre épiscopale: "...que la chapelle de Harre, que Jean le Marchant, parent du dit Louis, avait doté en 1576".

32. Voir note précédente n°3, p. 177.

33. Registres de fondation de la cure de Harre. Servais était libre de s'adresser à Harre puisque la chapelle de Villers-Sainte-Gertrude n'est citée qu'en 1520 et ne fut érigée en église qu'en 1609. Si Servais avait voulu fonder sa messe après 1609, le desservant de la chapelle de Harre aurait dû refuser parce que ce dernier dépendait encore du curé de Villers-Sainte-Gertrude. - N.B.: pour les dates concernant Villers-Sainte-Gertrude dans cette présente note, consulter A.I.A.L., t. XCIX, année 1968, 1^{re} partie, Ninane, p. 49.

34. A Metz (France) siégeait un Parlement (ou cour de justice). Il serait trop long d'expliquer ici pourquoi une affaire judiciaire concernant Flickier se déroule au Tribunal de Metz. Lire Bouvet au lieu de Bonnet.

35. Archives départementales de Metz, B 840, folio 211 - arrêt par écrit du 30.6.1693 - dont la copie existe dans les archives de A. Choque.

36. Edmond de Haling, cité ailleurs trécensier du prieuré de Harre (Harre-St-Lambert).

37. Le trécensier de Haling poursuivait un but d'administrateur de monastère, ce qui serait trop long à expliquer en ce livre et ne changerait rien au but assigné dès le début de ce chapitre: "où se trouvait exactement Nivarlet?".

38. Cet acte important ne serait peut-être pas lu par un lecteur qui n'a pas la patience de consulter les notes.

39. Charles VI, notre premier souverain autrichien.

40. Ce texte de la donation Flequier est une copie de la minute qui se trouve dans le registre des anniversaires de la Cure de Harre, pp. 151-152. Le texte est suivi de l'inscription "Déchargée 1821... à 1841".

N.B.:

a) le sens juridique de "déchargée" = on est quitte de cette obligation pour les ans indiqués, la messe de fondation ayant été célébrée. Cette messe de fondation était encore annoncée et célébrée à Saint-Antoine à l'époque du Curé Quoilin;

b) la présence de la copie de l'acte dans le registre des anniversaires de Harre s'explique parce que la chapelle de Saint-Antoine passa, après la révolution française, de l'église de Villers-Sainte-Gertrude à celle de Harre jusqu'à 1841, quand elle devient église paroissiale commune pour Burnontige, Fays et les quelques maisons de Saint-Antoine de Padoue;

c) la fosse appelée "quinifosse" s'est maintenue sous le nom de *vèvi* (= vivier) jusqu'au XX^e siècle. Ce vivier a été créé artificiellement puisque les terres de creusement ont été rejetées vers l'extérieur comme pour en faire un chemin de ronde. Fut-il un vivier pour l'élevage du poisson ou la fosse où l'on nettoyait le minerai de fer? Le wallon *vèvi* ne permet aucune hypothèse parce que la plus petite mare peut porter ce nom, même si elle ne contenait que quelques "*pépioules*" (têtards de grenouille). Quand les herbes, en majorité des joncs, ont occupé le fond de la fosse, l'avant-dernier locataire, M. Léon Lambert (1912-1977) a dû

essayer de dégager cet ancien vivier en creusant deux tranchées en direction de la rivière. Ce témoignage nous a été fourni dernièrement par son épouse.

41. Voir note antérieure n° 1.

d) Le nom familial de Fliquier eut plusieurs variantes: Fleiquier, Flequier, et ce, pendant l'exposé précédent. Cliquez est donné dans "Communes Luxembourgeoises", t. V, "Marche", p. 343, de Tandel. Un Pierre Felcquier eut 4 enfants du mariage contracté avec Marguerite Kaye (voir A.I.A.L., t. XCIX, 1968, 2^e partie: "Durbuy: le château, la ville et la communauté des bourgeois de 1500 à 1795" pp. 343 et 345, de F. Pirotte et J. Bernard. Dans cette même étude, on trouve un Martini (p. 175), un Martini à Erpigny (p. 177), un autre Martini à Durbuy (p. 208), un Jacques Martini et sa soeur, devenue récollectine à Durbuy (p. 260). Le Martini d'Erpigny est probablement le propriétaire de la Cense de Monsieur Martini à Brisko en la paroisse d'Erezée cité dans un acte de Léonard Mathieu de Burnontige qui était son locataire et qui fut le premier à fonder une messe en la chapelle de Saint-Antoine le 26 mai 1680.

Archives Choque, Moulin de Harre:

"en 1710, sire Jean Collard, curé de Harre, signe comme témoin à la cession d'une terre au moulin de Harre, fait par les héritiers Lespagnard (Georges et Louis Lespagnard, Charles Hotton) à titre de Marguerite, femme Marguerite Verdans, veuve de feu Jean Lespagnard, et Jacques Braipon à titre de feu Noella Lespagnard, à Jean Cattelenn, meunier de Harre".

Suit la note de M. l'abbé Choque: "cette terre fut vendue pour rembourser une dette au Sgr Jean de Martiny, escurier, avocat du G.C. (= Grand Conseil) de Malines, résident à Erpigny, l'intérêt étant payé par Mme Martin Dupont et ses hoirs.

A Harzé également, il y eut une ferme Martiny au XVII^e siècle (aujourd'hui le restaurant "le Vieux Harzé").

M. Polet, dans "Harzé au fil du temps" (n° 54) signale ce fait et des noms de famille:

Ernest Martini est nommé greffier de Harzé par le baron Ernest Deluys, le 10.10.1638. Il est mort en 1665. Il a sa pierre tombale dans l'église de Dieupart. Il fut également receveur et admodiateur de Harzé, officier et receveur d'Aywaille, échevin de Harzé, notaire en 1654.

Le même M. Polet, dans le n°55, signale M^{lle} Anne Ernest Martiny qui vend les bâtiments de la cense (= de la ferme) dite de Martiny le 20-4-1722.

Grâce à Deblon, A.E.L. Curés de Vieux Villers, pp.75,76 et 77, nous avons retrouvé trois autres Martini:

1) Guillaume François Martini, institué curé le 23/1/1668 par l'archidiacre du Condroz. Il est décédé le 15/12/1707;

2) Guillaume François Martini, clerc au séminaire de Liège, institué le 10/4/1699 par l'archidiacre du Condroz, il fut prêtre et bénéficiaire en l'église St-Paul à Liège. Ses obsèques furent célébrées par le doyen Leducq le 10/5/1718;

3) Henri Martini, présenté par le curé

d'Ocquier, institué par l'archidiacre du Condroz le 6-5-1718, renonce à son bénéfice en 1732. (voir aussi note n° 47);

e) A propos de Flequier, probablement de Nivarlet, nous avons trouvé dans le registre des Cens des moines du Val-Saint-Lambert, p. 41, art. 13 (archives de A. Choque), que Servais de Nivarlet doit sur son jardin devant sa maison 1 pat. roy. L'annotation se complète par l'inscription "payé par le Sr Flequier 1743 à 1751, payé présentement par Melchior Périllieux du fourneau et a payé inclus 1786 à 1793". J'hésite à croire que Nicolas Flequier vivait encore en 1743-1751. N'est-ce pas plutôt un de ses héritiers?

Dans le pré loué par Léon Lambert, il y avait encore des vieux grosseillers provenant probablement du jardin de Servais Nivarlet ou de Flequier (1743-51) ou de Melchior Périllieux (1786-93).

f) Maria Flequier fut marraine de Anne Catherine Goblet, fille de Hubert Goblet et de Anne Collignon, selon ce que M. M. Fanon m'a communiqué.

Suit une autre précision concernant Nivarlet:

"le Sieur Baron de Ville de My signe comme possesseur du bien de jene fosse (= jaune fosse) joindant à la Saulx de la Haye, ayant purgé (= payé les arriérés) en 1684 qui est le fond de la maison de Nivarlet assise sur l'aisance doit 71/2 pat. Item sur le pré Clere 6 pat. qui est la prairie aux arbres dessous la dite maison faisant ensemble 131/2 patars payé par le Sr Flequier de 1760 à 1792".

Ce texte est tiré des Cens de Harre - Villers (Val-Saint-Lambert) à la page 38, art. 10 concernant Fays et Nivarlet. Ce registre des cens fait partie des archives personnelles de Monsieur l'abbé Choque.

Il m'a été impossible de localiser l'emplacement de la "jene fosse", la configuration des lieux n'étant plus la même.

On peut conclure également que la lignée de Flequier n'est pas encore éteinte à la révolution française.

42. Cet entonnoir s'aperçoit mieux après la fenaison ou la fonte des neiges

43. J'ai reproduit textuellement le texte où:

1) SUR peut se trouver au lieu de SUS, ce qui ne change rien à la compréhension de la description des lieux si on veut en tirer une conclusion;

2) FOURNEAUX: le mot final n'a pas besoin de X quand il est précédé de "le".

La herde ou la harde est un mot de l'ancien français que l'on employait déjà dès 1112. Ce mot désigne aussi bien une troupe de bêtes que d'oiseaux. La "herdevoie" est donc le chemin qu'empruntait le gardien de troupeaux, fût-il pâtre, porcher, vacher, berger ou bouvier.

44. Ce texte a été transcrit par l'abbé Delheusy, curé de Harre, (registre du 30-8-1824 à août 1834).

45. Voir Tandel: "Communes luxembourgeoises", tome V "Marche", p. 201.

46. Depuis peu, M. M. Fanon m'a communiqué que, grâce à un recensement de la seigneurie de Villers-Sainte-Gertrude, il avait appris que CRES-PA était le nom de ROCHE-A-FRESNE avant

1611.

A l'heure actuelle, Crespa est encore un nom de lieu désignant un endroit de Roche à Frêne, non habité, en face de la maison de M. Edmond Pirothon, au-delà de la route.

Le Crispa de Nivarlet de M. Pirotte est le même que le Crespa de Nivarlet de M. Fanon. Les deux citations de M. Fanon et de M. Pirotte se rapportent à la date de 1575. Les deux groupes de ménages de Crespa et Nivarlet ne totalisent que 12 ménages selon les deux sources. Mais la communication de M. Fanon est très enrichissante parce que l'on y apprend que c'est à Crespa que se trouvait la forge du fourneau de Nivarlet. Un grand pas est fait, car fourneau et forge vont de pair dans la réalité.

Toujours d'après M. Fanon, Nivarlet et Crespa existaient encore en 1706, car ils sont repris ensemble dans un compte, y faisant un groupe de "32 ménages payant en avoine".

47. Note complémentaire concernant d'autres Martini:

a) ceux relevés dans l'étude précitée de M. Pirotte:

- ceux de Durbuy qui étaient à Verlaine au XVII^e siècle. Jean notamment fut mayeur de Verlaine en 1620 (p. 274);

- un Martini, dont on ignore le prénom, est à Durbuy entre 1679 et 1686 pour protester (p. 175);

- un Martini de Durbuy ou de Verlaine a acheté des terres à la fin XVII^e siècle, à Erpigny et à Verlaine à des manants ruinés par les guerres (p. 177).

Henri Martini n'habitait la Ville de Durbuy que depuis deux ans; il fut échevin de la Haute Cour de Durbuy et dut prêter serment et ce, entre 1686 et 1693 (p. 208). Il s'agit peut-être du protestataire.

C'est dans la seconde moitié du XVII^e siècle que les Martini arrivent à Durbuy pour y être greffiers ou échevins (p. 274).

Charles Martini fut mayeur de Durbuy de 1724 à 1765 (pp. 274 et 254). Son fils Charles habita à Durbuy avec sa soeur Isabelle, venue de Houmart le rejoindre après le décès de son mari Jean Germain (p. 274).

Les Martini possèdent maison et jardin à Durbuy, une ferme à Warre avec terres, prairies à Granhan, terres à Heyd; partie de la cense de Herbet; le moulin, deux maisons et terres à Houmart, selon le dénombrement de 1786 (p. 274). Charles Martini (le père ou le fils) est voué à la Fosse (p. 274), une Charlotte Martini, soeur de l'échevin de la Haute Cour de Durbuy, appelé Jean Martini, entre au couvent des Récollectines de la ville entre 1661 et 1681 (p. 260);

b) par une note de M. Fanon, on sait aussi qu'en 1701, Pier Louys, dit "le noir", échevin à Villers-Sainte-Gertrude, achète bien à Amonines, à S^r Martini, sgt à Weiller;

c) un Martini a vécu ou fut propriétaire d'un bien à Villers-Sainte-Gertrude: dans un acte de tutelle concernant des enfants orphelins, on cite un bien "joignant à Martini";

d) voir un autre Martini dans les addenda.

(Extrait du livre dactylographié «Eglise paroissiale de Saint-Antoine pour Burnontige et Fays» par Fernand Goblet, docteur en histoire, pp. 13 à 33, F. Goblet éditeur, 1884.)